



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de justice et police
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Document PDF et Word à :
christian.sager@bj.admin.ch

Fribourg, le 15 janvier 2019

Modification de l'article 1 EIMP - combler les lacunes dans le domaine de la coopération avec les institutions pénales internationales
Réponse à la consultation

Madame, Monsieur,

En réponse à la lettre de Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, concernant la procédure de consultation citée en titre, nous vous faisons part de nos observations.

Nous adhérons pleinement à l'objectif que poursuit la modification de l'article 1 EIMP qui est de permettre la coopération avec toutes les institutions pénales internationales, en ne soumettant la Suisse à aucune obligation.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat